

Parrainage des réfugiés

Le ministre Jason Kenney encourage des groupes à parrainer des réfugiés afin que ces derniers puissent venir au Canada



Le premier septembre dernier, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a rencontré des groupes communautaires pour les inciter à parrainer des réfugiés en vue de les faire venir au Canada.

« Le Canada est reconnu depuis longtemps pour l'aide qu'il apporte à ceux qui en ont le plus besoin », a affirmé le ministre. « J'encourage les groupes que j'ai rencontrés, ainsi que les autres groupes de partout au pays qui portent un intérêt à la cause, à participer à cette tradition de manière très personnelle et directe. »

Dans le but de faire la promotion du programme auprès de divers groupes, le ministre Jason Kenney s'est rendu jusqu'à présent à Vancouver, à Kitchener et à Toronto pendant l'été, afin de rencontrer des groupes communautaires. Il les encourage à devenir des répondants privés et à contribuer à la réinstallation de personnes qui ont grandement besoin de la protection du Canada.

Les groupes qui parrainent des réfugiés s'engagent à leur fournir de l'aide financière pendant un an ou jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de subvenir à leurs besoins, si cette éventualité survient en premier. L'aide offerte comprend le logement, les vêtements et la nourriture. En plus de subvenir aux besoins matériels des réfugiés, les répondants leur offrent également du soutien psychologique et une amitié sur laquelle ils peuvent compter pour la durée du parrainage, et souvent pour une période bien plus longue.

« Je suis fier que le Canada possède l'un des programmes de réinstallation des réfugiés les plus importants au monde. Ce programme est l'expression de la longue tradition humanitaire des Canadiens visant à protéger les personnes déplacées et persécutées », a indiqué le ministre Kenney.

Dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, le Canada a accueilli plus de 200 000 réfugiés venant

de partout dans le monde, ce qui dépasse largement le nombre de réfugiés réinstallés dans le cadre du Programme concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement.

Conformément à la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui a été adoptée au début de l'été, le gouvernement du Canada augmentera de 20 % annuellement le nombre de réfugiés réinstallés, ce qui donnera 2 000 places de plus au Programme de parrainage privé de réfugiés.

Depuis 2007, le Canada a augmenté de façon constante ses objectifs en matière de réfugiés en provenance du Moyen-Orient afin de permettre la réinstallation d'un plus grand nombre de réfugiés irakiens. L'engagement du Canada envers la protection de ces réfugiés se poursuit et, depuis 2002, plus de 11 000 réfugiés irakiens ont été réinstallés au Canada.

En 2008, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le Canada occupait le deuxième rang, derrière les États-Unis, parmi les pays industrialisés qui offrent leur protection aux réfugiés sélectionnés à l'étranger et aux demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du programme de réinstallation du Canada, veuillez consulter le site Web de CIC au : www.cic.gc.ca

Source: Cabinet du MCIC

Le ministre Kenney a annoncé le même jour que la plupart des visiteurs à long terme en provenance du Mexique, de la Croatie, des Bahamas et de 42 autres pays et territoires peuvent maintenant entrer au Canada sans se soumettre à un examen médical. En outre, des examens médicaux ne seront plus requis pour les travailleurs agricoles provenant de ces 45 pays et territoires. (Il est à noter qu'aucun pays maghrébin ne figure parmi ces pays désignés NDLR)

Toutefois, tous les résidents temporaires qui doivent travailler dans des secteurs où la protection de la santé publique est essentielle, comme les sciences de la santé ou le travail auprès des enfants, sont encore tenus de passer une visite médicale.

L'annonce ne concerne pas non plus les immigrants permanents ou les réfugiés qui continueront à devoir passer une visite médicale avant d'entrer au Canada. Les résidents temporaires qui prévoient demeurer au Canada pour une période supérieure à six mois pourraient aussi devoir se soumettre à un examen, selon les résultats de l'évaluation périodique effectuée par CIC des conditions sanitaires dans leur pays d'origine.